



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à la demande de crédit de CHF 85'000.00 au maximum pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m²) et de l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert de l'EPSMO Montreux-Ouest

Président : Olivier Raduljica (SOC)
Membres : Alain Borlat (PLR)
René Chevalley (UDC)
Bernard Gret (PLR)
Ahmad Jahangiri (SOC)
Tal Luder (ML)
Olivier Raduljica (SOC)
Anne Saito (Les Verts)
Bibiana Streicher (PLR)
Lionel Winkler (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 3 juin 2015 au Collège de Rambert en présence de M. Alain Feissli, Municipal, M. Gian-Franco Sentinelli, chef de service, et M. Pascal Mullener, délégué à l'énergie que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies. La commission a pu bénéficier d'une visite du site avant de siéger.

PREAMBULE

Dans son préambule, M. Feissli nous rappelle que ce crédit d'étude porte pour 70'000 Frs pour étudier l'assainissement énergétique de l'ancienne salle de gym et pour 15'000 Frs pour la réalisation d'une installation photovoltaïque. Il insiste sur la cohérence à traiter ces deux éléments simultanément. En effet, compte tenu de la durée de vie d'une telle installation, 25 à 30 ans, il serait déraisonnable de l'aménager sur un bâtiment qui devrait être assaini avant cette échéance.

DISCUSSION GENERALE

Un commissaire se pose la question de la pertinence d'une installation mixte

photovoltaïque/thermique. Il lui est répondu que cela est peu judicieux puisque les activités du Collège sont minimales dans les périodes de plus fort ensoleillement. Il existe de plus un risque de surchauffe si une utilisation minimale n'est pas assurée.

Un commissaire s'interroge sur l'adéquation du projet avec le Plan directeur communal de l'énergie à venir. M. Mullener répond que ce plan traitera surtout du bâti, plutôt vétuste sur notre territoire. Ainsi les assainissements devraient se développer suivant un plan stratégique sur 20 à 25 ans, dépendant des finances communales, et au gré des opportunités. Il mentionne que cette salle de gym est clairement énergivore.

Le prix actuel de reprise par Romande Energie du courant produit intéresse plusieurs commissaires. N'étant plus dans les belles années des subventionnements de la production d'énergie propre, nous apprenons qu'il est actuellement d'environ 9 ct/kWh. Et le courant acheté à ce même prestataire autour des 20 ct/kWh. Il faut donc que le site consomme une grande partie de l'énergie produite, ce qui serait le cas, pour que cela soit intéressant.

Un commissaire se demande si un partenariat public-privé pourrait être judicieux et émet le vœu qu'un comparatif de différentes variantes soit présent dans le futur préavis. M. Feissli rassure le commissaire en mentionnant qu'une étude sérieuse intégrant les différents scénarii bien documentés sera présentée au Conseil communal lors de la demande de crédit de réalisation. Il explique que la pré-étude montre pour l'instant que la Commune aurait intérêt à être constructeur et consommateur. L'aspect financier devra également être mis en balance avec une adéquation de différents aspects du label énergétique Gold auquel notre Commune souhaite parvenir en 2016.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que les membres de la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 19/2015 de la Municipalité du 24 avril 2015 au Conseil communal relatif à la demande de crédit de CHF 85'000.00 au maximum pour le financement d'une étude de projet, en vue de la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m²) et de l'assainissement thermique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert de l'EPSMO Montreux-Ouest

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études décrites dans le présent préavis
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'étude de CHF 85'000.00 au maximum pour la réalisation d'une installation photovoltaïque de 208 kWc (~ 1'300 m2) et de l'assainissement thermique de l'ancienne salle de gymnastique du site de Rambert de l'EPSMO Montreux-Ouest
3. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement 352.00.3312 sur une période de 10 ans maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Président-rapporteur
Olivier Raduljica

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Raduljica (SOC)